

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Séance du 23 Février 2022 à 09h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur JOURDAN, suppléant-Représentant des Usagers du port
Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port
Monsieur NEYRET, Représentant des Usagers du port
Monsieur MARTIN, Représentant des Constructions et des Réparations
Monsieur FOUQUET, suppléant-Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Madame COLL, Co-présidente de la Fédération Varoise des Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur CORDINA, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur HENRY, Représentant des Services nautiques
Monsieur SALSOU, Représentant de la CCI du Var
Monsieur HILY, Représentant de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement Nautiques – Environnement
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.

*Envoi des Convocations par mail le 02 Février 2022
Envoi des Documents par mail le 11 Février 2022*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de Délibération : Rapport d'Orientation Budgétaire
3. Plan de réception et de traitement des déchets- Modificatif
4. Projet de Délibération : Modification des statuts de la régie à autonomie Financière du Port Auguier
5. Projet de Délibération : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie Financière du Port Auguier- Modificatif
6. Projet de Délibération : Régie à autonomie financière des Ports d'Hyères- Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.
7. SERVICE ACHATS: Projet de Délibération : Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports – Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert
8. INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES: Projet de Délibération - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur la station d'avitaillement du port St Pierre

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h06.

M. BRUNEL procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 15 DECEMBRE 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. BRUNEL indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le ROB doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

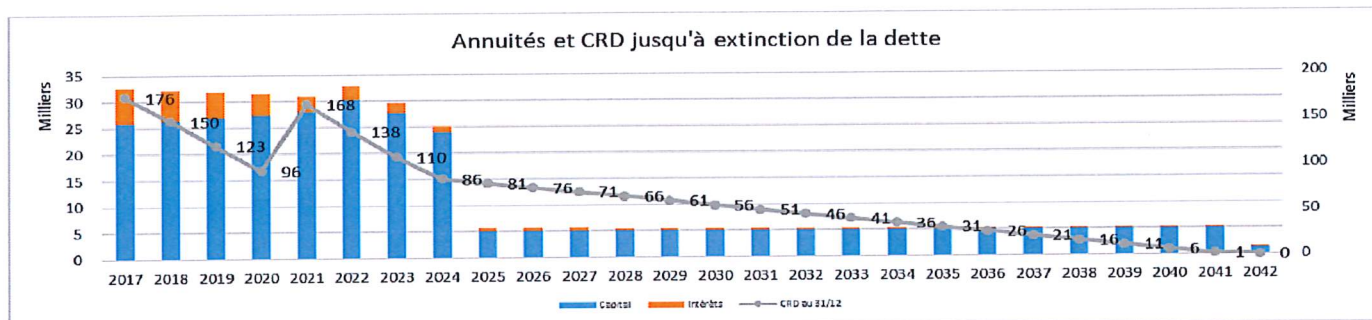
La parole est passée à M. L'HENAFF et Mme CADIOU qui commentent la projection du ROB (document projeté mis en annexe).

M. L'HENAFF indique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est un exercice réglementaire imposé par le code général des collectivités territoriales. Il préfigure l'examen du budget primitif qui aura lieu au mois de Mars.

M. L'HENAFF précise que des grandes lignes de travail ont été indiquées dans ce document. Elles seront présentées dans le courant de l'année et permettront l'élaboration d'un PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement- à 5 ans, donnant une plus grande lisibilité sur l'organisation et le devenir du Port Auguier.

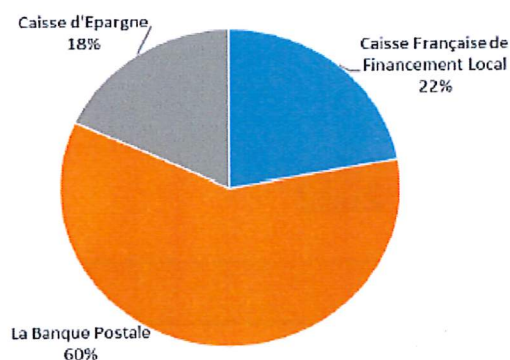
Dans un premier temps, les données de la dette sont affichées. M. L'HENAFF précise que ces données sont très importantes, car elles permettent de vérifier la capacité d'autofinancement du port.

LA DETTE



M. L'HENAFF met en exergue l'année 2024, pallier dans l'évolution de la dette, correspondant à l'extinction de certains prêts permettant ainsi de dégager de la capacité d'emprunt pour de nouveaux investissements.

Répartition du CRD au 31/12/2021



1 nouvel emprunt souscrit en 2021 pour le financement des travaux de réhabilitation du quai
100 000 € - sur 20 ans au taux de 0,78%
Taux moyen : 2,08 %
6 contrats tous à taux fixe
Capacité de désendettement (année) : 2,09

Mme CADIOU précise que la capacité de désendettement est un ratio indiquant la durée (en année) de remboursement de la dette du port en cas d'arrêt des investissements, ici 2.09%. Le seuil d'alerte est à 10 années, 12 années étant un seuil considéré comme critique.

Le Port AUGUIER présente donc une dette bien maîtrisée.

M. L'HENAFF rappelle également que les investissements dépendent de la section d'exploitation qui doit être en bonne santé. Or, on remarque que le port Auguier est très sensible à l'invasion de posidonies nécessitant des opérations de dragage aux coûts importants. Ce coût sera donc maintenu en 2022, mais passé en section d'exploitation pour régulariser la situation comptable.

M. L'HENAFF présente ensuite les orientations pour 2022 qui visent à assurer la continuité des infrastructures et à limiter le dragage :

En section d'exploitation :

- Maintien de la stabilité des tarifs, stratégie politique mise en place depuis plusieurs années.
- Stabilité de la masse salariale,
- Inscription de la totalité de l'opération de dragage en exploitation dont l'intérêt fort est de supprimer la dotation aux amortissements et la limitation de l'impôt sur les sociétés.

En section d'Investissement :

- Amélioration de la sécurité portuaire avec le maintien des infrastructures
- Gestion du plan d'eau
- Modernisation des services

EQUIPEMENT POUR 2022

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures		23 448
	Modelisation de la courantologie	20 000
	Mise en place d'arceaux de protection	2 448
	Mise en place d'une échelle de sécurité	1 000
Gestion du plan d'eau		58 990
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	58 990
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	1 600
Autres		200
TOTAL GENERAL		84 238

M. L'HENAFF précise que ces différents thèmes de la section d'investissement feront partie intégrante du PPI qui sera certainement complété par une section « Environnement ».

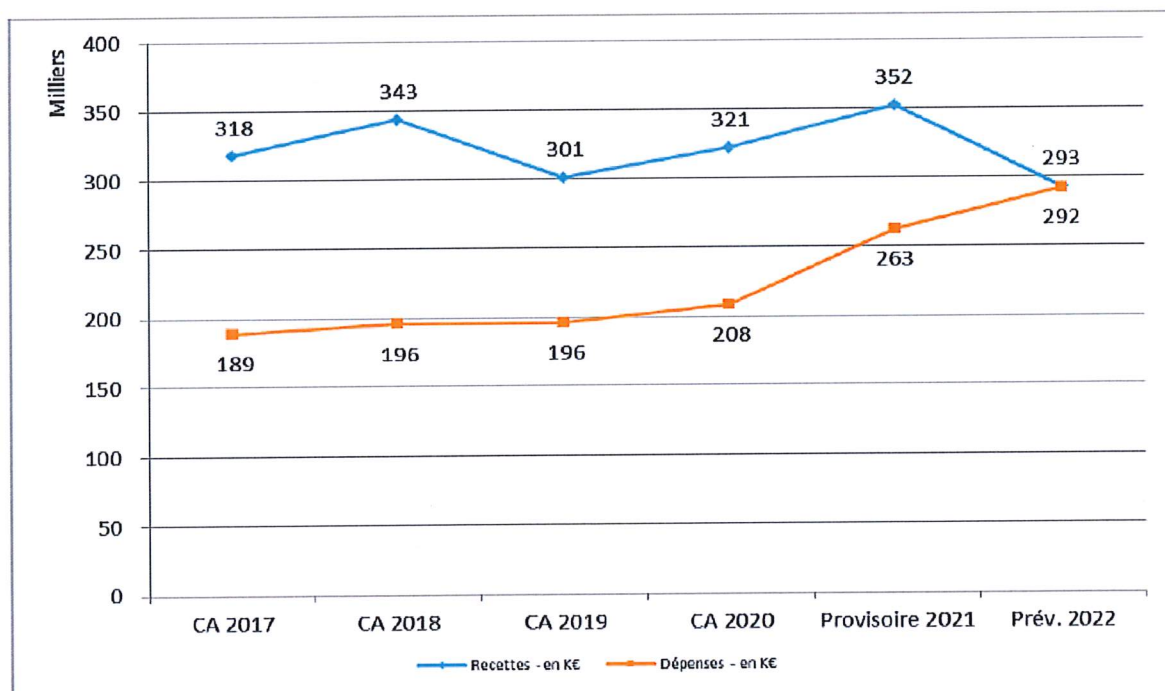
M.MARTIN souhaite savoir si le dragage correspond à l'enlèvement des posidonies ce que confirme M. L'HENAFF.

M.MARTIN indique qu'il y a eu une remontée des sédiments de plus d'1 mètre dans certaines parties du port (notamment au quai d'accueil) pour lesquelles il faudra prévoir de redonner de la profondeur. M. MARTIN souhaiterait que cela puisse être ajouté au PPI, prévisions d'investissement qu'il qualifie de nécessaires et de pertinentes.

M. L'HENAFF précise avoir une prospective pour mettre en adéquation la profondeur du port et le tirant d'eau des bateaux accueillis, aujourd'hui bien moindre que ce que M. MARTIN a connu par le passé. M. L'HENAFF précise entendre la demande et assure rester vigilant sur la question.

M. MARTIN rappelle que c'est la circulation du courant d'eau de fond qui auto-nettoie le port.

M. L'HENAFF détaille ensuite la section d'Exploitation en présentant le tableau suivant :



→ La courbe bleue indique les recettes alors que la courbe orange est celle des dépenses. La différence entre les 2 courbes représente l'autofinancement complémentaire.

Il apparaît que cette année les 2 courbes se touchent ce qui n'est pas un indicateur encourageant. Le constat est toutefois à relativiser car cela résulte, pour partie, à l'inscription du dragage à la section de fonctionnement. M. L'HENAFF annonce que l'accent va donc être mis sur la section d'exploitation pour rétablir de l'autofinancement permettant la souscription d'un emprunt en 2024.

Pour finir, M.L'HENAFF présente le tableau de synthèse du projet de Budget Primitif 2022

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022		Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022
TOTAL DES DEPENSES	350 458	292 522	TOTAL DES RECETTES	350 458	292 522
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 414	120 554	002 - RESULTAT REPORTE	113 266	50 482
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 380	39 980	013 - ATTENUATION DE CHARGES		2 220
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	229 400	233 700
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	6	5	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280	280
66 - CHARGES FINANCIERES	3 470	3 155	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500	3 500
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 101	300	78 - REPRISE SUR PROVISIONS		
68 - PROVISIONS	10 200	10 200			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	3 320	1 000			
AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012	2 340
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	78 857	448			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	308 131	252 252	TOTAL DES RECETTES	308 131	252 252
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012	2 340	AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380
			023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	78 857	448
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	19 564	96 757
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	28 170	30 250	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT		38 666
EQUIPEMENT			16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	100 000	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	275 949	84 238			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 949	64 238			
RESTES A REALISER		135 423	RESTES A REALISER		

M. JOURDAN s'interroge sur le montant que représente le dragage dans la partie « charges à caractère général ». Mme CADIOU indique que cela représente 73 000€ sur les 120 000€, soit 61% du montant. Le solde regroupe la fiscalité comme la taxe foncière, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la redevance domaniale.

M. JOURDAN s'étonne de ce montant élevé. M. L'HENAFF explique qu'un travail en mairie est en cours sur le montant de cette redevance domaniale jugé trop élevé par tous.

Pour finir, M. MARTIN précise que le port du Niel est plus propre que le port Auguier grâce à la courantologie et à l'orientation du port. Il juge donc très important de maintenir les courants au Port Auguier pour maintenir la circulation d'eau qui nettoie le port naturellement, réduisant les interventions mécaniques coûteuses. M.MARTIN qualifie les ports comme des lieux vivants avec leur propre identité et non comme de simples parkings à bateaux.

M.NEYRET précise qu'au vu de certains documents, il y a une variation de la surface du plan d'eau qui s'accroît régulièrement. Cela pourrait expliquer le montant de la redevance domaniale. M. L'HENAFF indique que cela constitue une piste de travail.

En l'absence d'autre question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS-MODIFICATIF

M. BRUNEL explique que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers des ports de connaître les dispositions prises par les ports en matière de collecte des déchets, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Il passe la parole à Mme SELLAOUI qui rappelle que ce plan a été présenté en Novembre 2020 avec une validité triennale, soit jusqu'en 2023.

Mme SELLAOUI précise toutefois, qu'en raison de la reprise en gestion du Port du Niel par la Commune, et la nécessité de prendre en compte les installations de collecte nouvellement mises en place au Port St Pierre, il convient d'actualiser le plan de réception des déchets.

Aucune autre observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT AUGUIER

M. BRUNEL indique que le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, dont notamment le secteur économique.

Il convient par conséquent:

- De porter à dix le nombre de représentants du Conseil Municipal au lieu des neuf membres actuels, ainsi qu'à dix membres suppléants au lieu des neuf actuels ;
- De porter à huit le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques au lieu des sept actuelles, ainsi qu'à huit suppléants au lieu des sept actuels.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5- PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT AUGUIER- MODIFICATIF.

M. BRUNEL indique que ce projet de délibération fait suite au précédent validant la modification des statuts de la régie du port AUGUIER.

Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives et supplémentaires suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation modificative :

Titulaire : Mme Véronique BERNARDINI, 2ème adjointe

En remplacement de Mme Sophie MANA, 6ème adjointe

Désignations supplémentaires :

Titulaire : Mme Valérie BATTISTI, 8ème adjointe

Suppléant : Mme Emilie PAPALEO, Conseillère municipale déléguée

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

Désignation supplémentaire :

Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du nautisme (AHPN), ou son représentant

M. BRUNEL précise qu'à l'issue du Conseil municipal, le président de l'AHPN désignera le membre titulaire et son suppléant qui siégeront au Conseil d'Exploitation.

M. MARTIN indique être le fondateur de l'AHPN qui visait à regrouper les professionnels de la mer. Il avait cependant remarqué qu'il y avait plus de commerçants du nautisme que de réparateurs, le conduisant à démissionner de cette association. Il préconise de choisir des personnes ayant une réelle connaissance de la mer. M. L'HENAFF et M. BRUNEL lui rappellent que le choix des membres représentatifs appartient au président de cette association.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES- RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE A DUREE DETERMINEE.

M.BRUNEL explique qu'afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, le port peut être amené à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers. Au regard de la nature de l'activité de la régie, qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail.

M.BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder, en tant que de besoin, au recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – SERVICE ACHATS- PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE D'HYERES, SERVICES MUNICIPAUX, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICE DES PORTS- MARCHÉ MIXTE-MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

M. BRUNEL rappelle que le marché relatif à l'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la ville est arrivé à son terme depuis le 5 mars 2020.

Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville, des services municipaux, des établissements scolaires, et du Service des Ports .

Cette nouvelle procédure comprend donc deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel

- Minimum : 90 000 € TTC
- Maximum : 170 000 € TTC

Lot n° 2 : Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés

- Minimum : 15 000 € TTC

- Maximum : 60 000 € TTC

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin des prestations.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'un marché ville à bons de commande.

M.DARMOND souhaite savoir si cela correspond bien à la somme de 1 600€ indiquée en provision, ce que confirme M. BRUNEL.

M.MARTIN souhaite connaître le nombre d'éléments concernés. M. L'HENAFF indique que cela concerne l'ensemble des photocopieurs de la commune en précisant qu'il s'agit d'une possibilité de procéder à un achat public au tarif déterminé par ce marché sans pour autant être lié par une commande ferme.

Dans le cadre de la modernisation des services évoqués dans le ROB, il s'agira pour le port Auguier de renouveler son photocopieur par un matériel adapté à son besoin mais au tarif négocié dans le cadre de ce marché.

Mme SELLAOUI précise qu'en amont du montage de ce marché, l'ensemble des besoins des services ont été recensés par le service achats de la ville.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- PROJET DE DELIBERATION : EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les lots relatifs à la partie fourniture concernant l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la commune sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

M.BRUNEL précise qu'il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € TTC

- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT ST PIERRE:

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF qui fait un point rapide sur le bon avancement de ce chantier.

M. L'HENAFF précise que la 1^{ère} partie du chantier est terminée.

Le chantier entre dans la phase d'élévation des murs et la boutique sera livrée la semaine prochaine. La livraison du chantier est prévue début avril ce qui permet d'indiquer que la station d'avitaillement sera opérationnelle courant avril.

2ème point : DUREE DES TRAVAUX AU PORT AUGUIER :

M.JOURDAN souhaite connaître la durée des travaux entrepris dans le port. M.L'HENAFF indique qu'en raison d'aléas climatiques, le chantier a pris du retard avec l'envahissement du port par les posidonies.

L'entreprise BIRUKOFF a indiqué à M. L'HENAFF que le béton serait coulé d'ici la fin de la semaine prochaine. Dans le courant du mois de Mars, ces travaux devraient être finalisés.

M. L'HENAFF précise que les services techniques interviendront la semaine prochaine pour tirer la conduite d'eau, ce qui laisse envisager la fin complète du chantier à la fin du mois de Mars.

3ème point : TARIF DE L'ELECTRICITE :

M.MARTIN souhaite savoir si M. L'HENAFF a lu le rapport d'un ingénieur EDF indiquant que dans les 10 années à venir, il y aura besoin de 50% de plus de courant électrique. A une époque où le tout électrique devient usuel (reprise de l'industrialisation, développement des véhicules électriques ...), il sera difficile de maîtriser le coût de cette énergie. M. MARTIN souhaite savoir s'il a été étudié l'implantation d'hydroliennes.

M. L'HENAFF ne connaît pas ce rapport mais indique que les hydroliennes sortent du champ des services portuaires puisqu'elles sont installées en dehors de l'emprise portuaire.

Cette problématique relève plus de la Métropole et des services environnementaux de la commune. Sans vouloir entrer dans le débat, M. L'HENAFF tient à rappeler que le port AUGUIER est un site classé situé dans le Sanctuaire Pelagos (espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins).

Les questions diverses étant terminées à 09h47, M.BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL



CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Le mercredi 23 février 2022

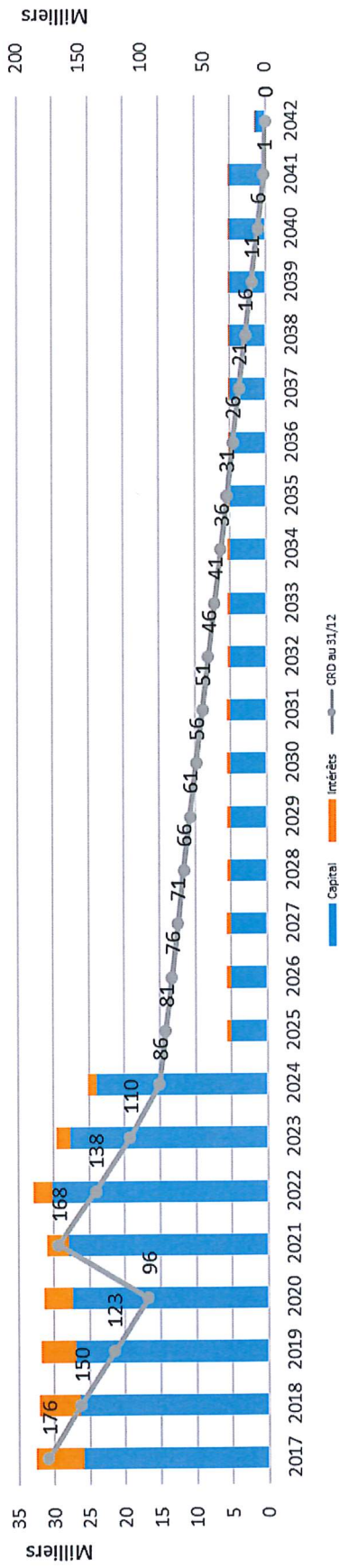
PORT AUGUIER

Rapport d'Orientation Budgétaire

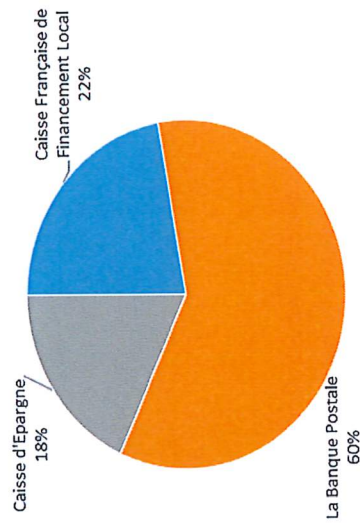
2022

LA DETTE

Annuités et CRD jusqu'à extinction de la dette



Répartition du CRD au 31/12/2021



1 nouvel emprunt souscrit en 2021 pour le financement des travaux de réhabilitation du quai
 100 000 € - sur 20 ans au taux de 0,78%
 Taux moyen : 2,08 %
 6 contrats tous à taux fixe
 Capacité de désendettement (année) : 2,09

ORIENTATIONS POUR 2022
Assurer la continuité des infrastructures
et limiter le dragage

EXPLOITATION

Maintien de la stabilité des tarifs

Stabilité de la masse salariale

Inscription de la totalité de l'opération de dragage en exploitation

INVESTISSEMENT

Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures

Gestion du plan d'eau

Modernisation des services

RECETTES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prév. 2022	Pour mémoire			
			Provisoire 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 220				3 107
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES...	233 700	234 524	230 731	224 202	213 995
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280	1	1	4	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500	1 797	212		4 957
TOTAL DES RECETTES REELLES			234 525	232 529	224 417	222 059
042	OPERATIONS D'ORDRE	2 340	4 011	666	666	666
RECETTES DE L'EXERCICE			242 040	233 195	225 084	222 725
002	RESULTAT REPORTE	50 482	113 266	88 295	75 862	120 714
RECETTES TOTALES			292 522	321 490	300 945	343 438



DEPENSES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

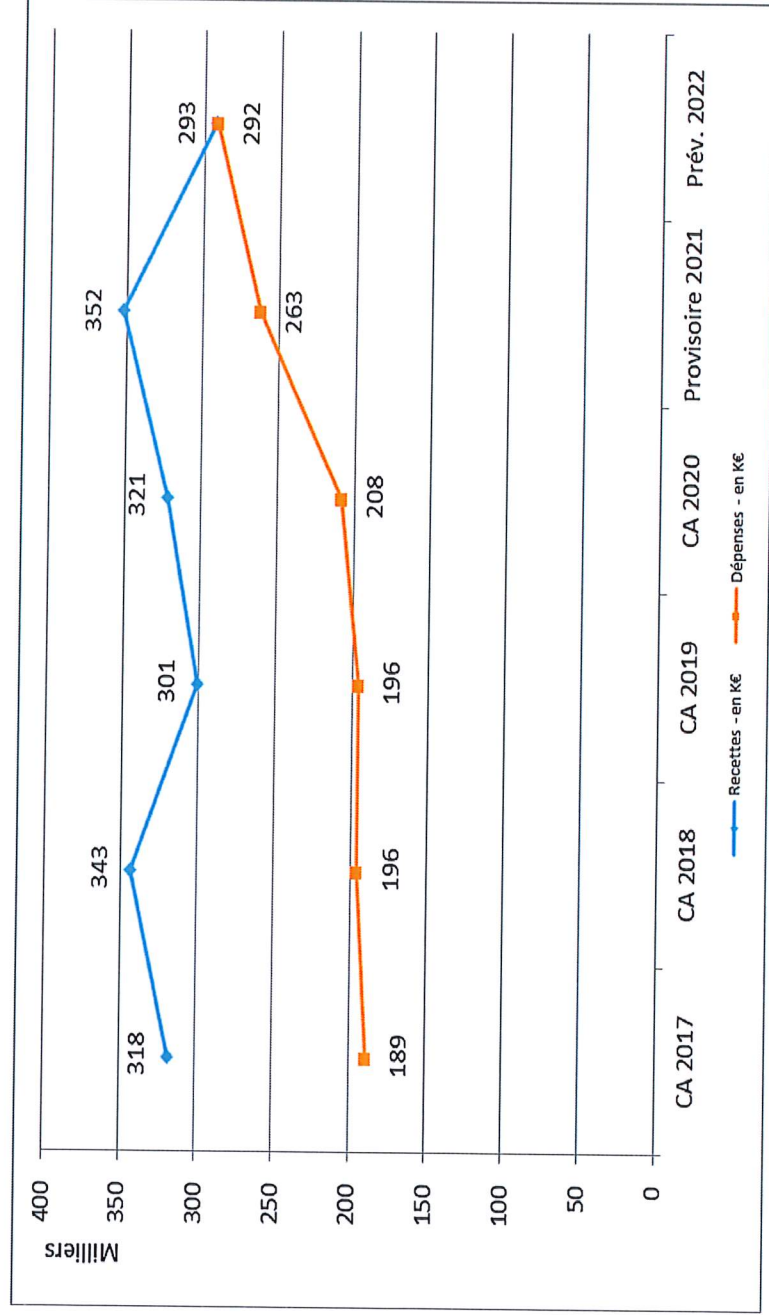
Chapitre	Libellé	Prév. 2022	Pour mémoire			
			Provisoire 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 554	98 327	74 029	66 619	70 824
012	CHARGES DE PERSONNEL	39 980	39 369	33 572	31 852	33 582
014	ATTENUATION DE PRODUITS	500				
65	AUTRES CHARGES DE GSTION COURANTE	5	6	1	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	3 155	3 016	3 958	4 859	5 746
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300	834			
68	PROVISIONS	10 200	10 200			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 000	2 337	1 953	1 931	7 725
TOTAL DES DEPENSES REELLES			154 088	113 512	105 261	117 877
042	OPERATIONS D'ORDRE	116 380	108 570	94 712	90 803	77 720
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	448				
DEPENSES TOTALES			292 522	208 224	196 063	195 597



EXPLOITATION

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021	Prév. 2022
RECETTES REELLES	209 116	222 059	224 417	232 529	234 524	239 700
RECETTES D'ORDRE	666	666	666	666	4 012	2 340
RESULTAT REPORTE	108 195	120 714	75 862	88 295	113 266	50 482
RECETTES TOTALES	317 977	343 439	300 945	321 490	351 802	292 522

DEPENSES REELLES	124 197	117 877	105 260	113 512	154 088	175 694
DEPENSES D'ORDRE	64 927	77 720	90 803	94 712	108 570	116 380
DEPENSES TOTALES	189 124	195 597	196 063	208 224	262 658	292 074



INVESTISSEMENT

	Prév. 2022	Provisoire 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017
REMB. DETTE	30 250	27 914	27 368	26 848	26 353	25 883
EQUIPEMENT de l'année	84 238	99 451	54 880	108 120	109 136	70 180
EQUIPEMENT reports	135 426					
<i>Taux de réalisation</i>		<i>36,04%</i>	<i>32,68%</i>	<i>75,22%</i>	<i>58,20%</i>	<i>37,55%</i>
FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT						
Subventions			14,15%	3,68%	4,01%	
Emprunt		100,55%				
Autofinancement (résultante)	100,00%	0,00%	85,85%	96,32%	95,99%	100,00%

EQUIPEMENT POUR 2022

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures		
	Modelisation de la courantologie	20 000
	Mise en place d'arceaux de protection	2 448
	Mise en place d'une échelle de sécurité	1 000
Gestion du plan d'eau		58 990
Remplacement des mouillages selon schéma directeur		58 990
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	1 600
Autres		200
TOTAL GENERAL		84 238

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
	Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022	Projet 2022
TOTAL DES DEPENSES	350 458	292 522	292 522
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 414	120 554	50 482
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 380	39 980	2 220
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	500		233 700
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	6	5	280
66 - CHARGES FINANCIERES	3 470	3 155	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 101	300	3 500
68 - PROVISIONS	10 200	10 200	
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	3 320	1 000	
AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380	2 340
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	78 857	448	
TOTAL DES RECETTES	350 458		292 522
002 - RESULTAT REPORTE	113 266		50 482
013 - ATTENUATION DE CHARGES			2 220
70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	229 400		233 700
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280		280
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500		3 500
78 - REPRISE SUR PROVISIONS			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012		2 340
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DES DEPENSES	308 131	252 252	252 252
AUTOFINANCEMENT	188 567		116 828
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012	2 340	116 380
023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	78 857		448
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	19 564		96 757
1068 - AFFECTATION DU RESULTAT			38 666
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	28 170	30 250	
EQUIPEMENT	275 949	84 238	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 949	64 238	
RESTES A REALISER		135 423	
RESTES A REALISER			100 000

